

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 24 novembre 2023

25 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Le nombre de féminicides, que la société dans son ensemble dénonce avec de plus en plus de conviction, n'a pas encore faibli. Encore 5 femmes ont perdu la vie dans le Rhône l'an dernier.

Pour répondre à l'ampleur et à la gravité des violences sexistes et sexuelles, de nombreuses actions sont menées depuis plusieurs années sous l'égide de l'État. La politique menée en lien étroit avec les collectivités territoriales et les associations s'articule autour de la prévention, de la protection et de la sanction pour éradiquer ces violences dont les femmes sont les principales victimes.

Transmettre très largement une culture de l'égalité

La prévention des violences conjugales, sexistes et sexuelles nécessite la diffusion d'une culture de l'égalité auprès du grand public, des professionnels et particulièrement des jeunes. Ainsi, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation sont mises en place au sein des établissements scolaires notamment.

Signaler les violences et accompagner les victimes

Les intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie, au nombre de 9 dans le Rhône, sont chargés d'accueillir, de conseiller et d'orienter les victimes pour faciliter leur prise en charge globale. Aussi, un protocole initié par les procureurs de Lyon et de Villefranche-sur-Saône tend à améliorer l'assistance des victimes par les 4 associations d'aide aux victimes (VIFFIL, le Mas, le CIDFF et Solidarité Femmes Beaujolais) financées par l'État dans le Rhône. En lien avec les officiers de police judiciaire et les barreaux, ces associations accompagnent et soutiennent les victimes dans leurs démarches. Pour ce faire, elles ont développé des permanences sectorisées pour accueillir les victimes.

Assurer la mise à l'abri des femmes victimes de violences et leurs enfants

En 2022, sous l'autorité du parquet de Lyon, 78 femmes et 82 enfants ont été mis en sécurité dans des hébergements ou des logements réservés à cet effet par les services de l'État.

Permettre le jugement rapide des auteurs

Des filières spécifiques permettant l'orientation rapide des procédures en matière de violences conjugales et leur exécution sont mises en place.

- Sous l'autorité du procureur de Lyon, 3347 procédures de violences intrafamiliales (VIF) ont été traitées prioritairement l'an dernier et 889 auteurs ont été déférés.
- Sous l'autorité de la procureure de Villefranche-sur-Saône, 280 procédures de VIF ont été traitées l'an dernier et 121 auteurs ont été déférés.

Protéger les victimes de leur agresseur

32 bracelets anti-rapprochement assurant le contrôle à distance des conjoints ou ex-conjoints violents ont été attribués ou suivis en 2022 dans le cadre de mesures d'éloignement judiciaire et 174 personnes ont pu bénéficier d'un Téléphone Grave Danger sous l'autorité du parquet de Lyon.

L'éloignement des auteurs passe aussi par le centre de prise en charge et d'accompagnement des auteurs de violences conjugales (CPCA) porté par le Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE). Ce centre assure une prise en charge globale des auteurs grâce à un accompagnement pluridisciplinaire : psychothérapeutique, médico-social et socio-professionnel, complété par des stages de responsabilisation.

Vous êtes victime ou témoin de violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :

3919
Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute,
anonyme et gratuit.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
.GOUV.FR**
Se rendre sur le site
[ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)
Plateforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.

17 **SMS 114**
En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114

Ces outils sont disponibles **24h/24 et 7j/7**. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

L'État continue également de renforcer le soutien aux associations qui accompagnent les victimes de la prostitution et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, notamment dans le cadre des dispositifs de parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

La mobilisation des services de l'État est totale pour continuer à lutter contre toutes les violences faites aux femmes.

Cabinet de la préfète du Rhône

Benoît GAILLET - pref-communication@rhone.gouv.fr

Juridictions de Lyon et de Villefranche-Sur-Saône

presse.pr.tj-lyon@justice.fr